

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

256/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents: Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Absents : Florent LE HERVÉ

Secrétaire de séance : Cyrielle MÓY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

Objet : Subvention d'équipement budget rattaché CCAS

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée que lors de la réunion préparatoire du budget primitif 2024 le déficit du budget rattaché CCAS en investissement a été évoqué. Il convient que ce déficit soit soldé par une subvention du budget commune.

Monsieur Le Maire rappelle que le budget investissement CCAS ne doit pas être déficitaire.

Un état récapitulatif du budget rattaché CCAS a été effectué comme suit et démontre le déficit :

CCAS - HISTORIQUE DES INVESTISSEMENTS 2010 - 2024				
	Dépenses	Recettes	Solde	Objet
2010			0 €	
2011		275 843,09 €	275 843,09 €	Transfert d'un don du CCAS
2012	143 046,00 € 2 789,62 €		130 007,47 €	Achat de terrains Honoraires Notaire
2013		93 275 €	223 282,47 €	1er acompte subvention Morlaix Communauté / futur EHPAD
2014			223 282,47 €	
2015	13 210,29 €		210 072,18 €	Indemnités d'éviction GAEC de Kervern
2016	275 844,00 €		-65 711,82 €	Transfert d'un don au CCAS
2017		966,96 € 39 975,00 €	-24 829,86 €	Affectation du résultat 2016 2ème acompte subvention Morlaix Communauté / futur EHPAD
2018		384,23 €	-24 445,63 €	Affectation du résultat 2017
2019		84,60 €	-24 361,03 €	Affectation du résultat 2018
2020		1 257,35 €	-23 103,68 €	Affectation du résultat 2019
2021			-23 103,68 €	
2022			-23 103,68 €	
2023			-23 103,68 €	
2024		23 103,68 €	0,00 €	Subvention d'équipement budget principal

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le versement d'une subvention d'équipement au CCAS de Guerlesquin telle que détaillée ci-dessus d'un montant de 23 103,68 €.
- Décide de procéder à l'amortissement de cette dépense sur cinq années à compter de 2024 (linéaire à compter de N+1) conformément au tableau ci-dessous.
Subvention versée en 2024 au CCAS de Guerlesquin 23 103,68 €.

Subvention versée en 2024 au CCAS de Guerlesquin	23 103.68 €
Année d'amortissement	Montant
2025	4 620.74 €
2026	4 620.74 €
2027	4 620.74 €
2028	4 620.74 €
2029	4 620.72 €
TOTAL	23 103.68 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,



ERIC CLOAREC

Cyrielle MOY